

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**

Séance du 21 mars 2024

n° 142 / Marseille-Pharo / Amphi TOUZE /14h00

sous la présidence de Sophie de Cacqueray, Vice-présidente formation

Approuvé lors de la CFVU du 18 avril 2024

SONT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

Collège des professeurs et personnels assimilés :

Evelyne BOUTEYRE, Emilie CARRETIER, Kathia CHAUMOITRE, Antoine GENTIER, Nicolas MASCRET, Virginie MERCIER, Jean-Manuel RAIMUNDO (pouvoir), Michel RUQUET.

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :

Alexandrine BERTAUD (pouvoir), Jean-Michel BREZUN, Jean-Charles DUFOUR, Julien LEFEVRE (pouvoir), Hervé MAGNOULOUX, Nadia MESLI, Guylaine MOLINA, Anaïs SAINT JONSSON (pouvoir).

Collège des usagers :

Présent = Quentin ACQUATELLA (suppl : Mohamed BENKHEDDA)
Absent = Ralph ATRACH (suppl : Clara ROUX-ROCARPIN)
Absente = Anastasia AUBERT (suppl :Youssef BERTE)
Présent = Laurent BADIE-BARTHES (suppl : Lina JAMMOT)
Pouvoir = Marnie BOCAGNANO-MARTINEZ (suppl : Emma CROUIN)
Présent = Ferréol BONNETAIN (suppl : Loïc FABRE)
Suppléant présent = Ghjuvan CATONI (suppl : Oscar PILLET)
Présent = Younes DUFRESNE (suppl : Zoé GORODINE)
Présent = Charles GOMEZ (suppl : Lucas FILETI)
Présente = Charlie HALLART(suppl : Camille BAGNOL)
Absent = Matt JAMIS (suppl :Clara ROPPENNECK)
Présent = Leonardo PEREZ (suppl : Amandine BRILLARD)
Présente = Andréa SOREL (suppl : Lou CHARLOT)
Absente = Ylvana TARDIF (suppl : Théo BOLÉ-BESANCON)
Présente = Amandine VELLA (suppl : Hugo HALLER)
Présente = Alixe VIEILLEDENT (suppl : Hugo CORNUTELLO)

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Françoise DESRUES, Guillaume GREGOIRE (pouvoir), Soall MAHDJOUR (pouvoir), Marie-Christiane MIRTILLO.

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :

Sarah BOUALEM (absente), Julien COUDERT (pouvoir), Nathalie MANIVET-DELAYE (absente), Patrick ZIMBARDO (pouvoir).

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Nombre de présents ou représentés : **34**

PARTICIPE A LA SÉANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : /

ASSISTENT A LA SÉANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Nathalie ALMERAS, Carine BAUER, Lionel BRINGOUX, Christelle CAMMAN, Véronique CHARRASSE, Idoya de PONCINS, Bertrand DEVOUARD, Annie GUILLERM, Djamel HABET, Stéphanie HUGUET, Anne-Gaëlle JOYAUX, Nathalie PARQUIER, Damien VOGEL.

Les Vice-présidents délégués à la formation : Cécile BOZZO, Pascale BRANDT-POMARES (excusée), Émilie CARRETIER, Guylène NICOLAS, Christophe PELLEGRINO, Anne RIBAUD (excusée), Eric VALÉRIO.

Le Vice-président délégué à la vie étudiante : Nicolas MASCRET.



Ordre du jour

I- Actualités

II- Présentations

- Projet BOOSTER

III-Procès-verbal

Séance du 22/02/2024

IV- Vie institutionnelle

1/ Commission d'appui et de suivi de la réforme de l'accès au premier cycle des études de santé (R1C) à AMU : Désignation d'un représentant étudiant (du secteur de formation « disciplines de santé ») élu à la CFVU

2/ Conseil de gestion du SCASC (Service commun d'action sociale et culturelle) : Désignation d'un représentant des personnels élu à la CFVU

V- Formation/Pédagogie

1/ Reconduction de l'exonération totale des droits d'inscription pour les étudiants déplacés d'Ukraine qui s'inscrivent à une formation proposée par AMU, hors formations à distance, durant l'année universitaire 2024/2025

2/ Reconduction de l'exonération totale des droits d'inscription pour les étudiants Libanais qui préparent un diplôme national, hors formations à distance, durant l'année universitaire 2024/2025

3/ Maquettes de la nouvelle offre de formation 2024 proposées par les composantes (vague 1)

4/ Demande d'ouverture d'une École de saison interdisciplinaire portée par l'Institut Sciences de l'océan (OCEAN), au titre de l'année universitaire 2024/2025

5/ Demande de création du diplôme d'université « Passerelle », à compter de 2024/2025 (SUL)

6/ Exonération totale des frais d'inscription du diplôme d'université « Engagement », durant la phase expérimentale

VI- Vie étudiante

Avis de la commission *ad hoc* FSDIE projets (7 mars 2024)



La VP Formation ouvre la séance à 14h08 après avoir constaté le quorum.



I- Actualités

1/Insertion professionnelle des diplômés des établissements d'enseignement supérieur – Dispositif InserSup et Mon Master

La VP Formation explique que les données liées à l'insertion professionnelle indiquées sur Mon Master et issues d'InserSup ne sont pas conformes à la réalité car elles ne prennent en compte que l'emploi salarié en France, des étudiants français de moins de 30 ans. De ce fait, les taux d'insertion sont beaucoup plus bas pour beaucoup de masters que l'insertion réelle. S'il semble nécessaire d'afficher aux étudiants les taux d'insertion professionnelle à l'issue du master, il conviendrait de s'accorder nationalement et d'envisager un taux qui soit le reflet de la réalité, intégrant donc d'autres profils que ceux issus d'InserSup.

2/ Réforme santé et Cour des comptes

La VP Formation revient sur l'enquête demandée par la Cour des comptes sur la réforme des études de santé. Cette enquête très conséquente a nécessité un travail collaboratif entre la DIRFOR, la FSMPPM et la vice-présidence formation, et ce dans des délais très contraints. Fort heureusement, cette enquête sur pièces ne sera pas doublée d'une enquête sur place, la Cour des comptes ne devant pas venir à AMU.

C. Pellegrino rappelle que la réforme avait pour but de revaloriser des formations en souffrance, notamment les filières pharmacie et maïeutique, aussi la Cour des comptes va d'abord examiner les bilans de l'ensemble des universités.

La VP Formation indique que la réforme doit encore évoluer. L'établissement est en attente de textes réglementaires qui devraient réformer également les oraux de l'accès sélectif, et possiblement d'une réforme plus importante en fonction des résultats de l'enquête de la Cour des comptes. L'une des hypothèses pourrait être de remettre la filière pharmacie dans une entrée spécifique après le baccalauréat, ce qui était le cas avant la réforme PACES (première année commune aux études de santé).

3/Information sur les campus : Ecole de Maïeutique (SMPM)

K. Chaumoitre annonce que la directrice de l'école de Maïeutique, Carole ZAKARIAN, fera des interventions d'une demi-heure en amphi sur différents sites, pour sensibiliser sur les douleurs anormales du cycle menstruel.

E. Carretier suggère de retransmettre une des interventions via AMUpod.

(Calendrier des événements sur campus en annexe 0 du présent procès-verbal)

4/ Dispositif de la prime d'engagement pédagogique (PEP)

La VP Formation informe les membres des collèges A et B qui siègent au conseil académique restreint (CACr) qu'ils vont être prochainement sollicités pour l'analyse des dossiers relatifs à la PEP, qui est le pendant de la prime RIPEC (régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs).

Les personnels éligibles à la PEP sont les suivants :

- les enseignants-chercheurs (MCUPH-PUPH) hospitalo-universitaires titulaires ;
- les enseignants-chercheurs (MCF-PR) non titulaires (CDD-CDI LRU) ;
- les enseignants relevant d'un statut du premier ou second degré (PE, PRAG, PRCE...) ou assimilés (CDD-CDI LRU).

Le calendrier est le suivant :

- Lancement de la campagne auprès des composantes et information auprès des membres du CACr : 15 avril 2024
- Vote du classement final en CACr : 18 octobre 2024

II- Présentation

• Projet BOOSTER

La directrice du service de formation professionnelle (For'Pro), Carine Bauer, et le directeur général des services-adjoint (DGS-A), Damien Vogel, présentent le projet « BOOSTER », lauréat d'un appel à projet de l'agence nationale de la recherche (ANR). Deux axes étaient proposés : la formation et la recherche européenne, dans le but d'apporter des fonds aux établissements d'enseignement supérieur afin de développer leurs ressources propres.

Le volet présenté en CFVU concerne l'axe de la formation tout au long de la vie (FTLV), dans la continuité des projets structurants : AMPIRIC, CISAM+, DREAM U, PANORAMA et TIGER, portés par l'établissement.

Le projet vise à approfondir les relations avec le monde socioéconomique et culturel en s'appuyant sur divers partenaires (établissements de site, *alumni*...).

C. Bauer indique qu'il s'agit d'insuffler une culture FTLV. L'idée est de s'appuyer sur les formations construites en blocs de connaissances et de compétences (BCC) mis en place avec les projets cités plus haut.

Un contrat pédagogique va être institué à l'attention des étudiants de dernière année d'étude, DAEU, BUT, L3, M2, leur permettant un retour facilité à la formation tout au long de la vie pour développer une ou plusieurs compétences, pour permettre l'adaptation au changement en actualisant leurs compétences pour faire face aux enjeux de demain, dans une logique d'employabilité.

D. Vogel explique ensuite que les financements obtenus de l'État et de la commission européenne vont servir à développer une stratégie marketing et de commercialisation auprès des entreprises, des institutions publiques et du grand public en général.

Le projet intègre le recrutement de quinze personnels qui ont pour mission de rendre plus visible et plus accessible l'offre de formation d'AMU aux entreprises, en renforçant les équipes d'ingénieurs pédagogiques pour modéliser les enseignements et créer des sessions de formation plus fluides qu'actuellement.

AMU a obtenu un financement qui sera dégressif sur les cinq années à venir, l'objectif est donc d'être à l'équilibre rapidement en développant un chiffre d'affaire d'un million d'euros par an avec un financement de 5,5 millions d'euros au départ.

A. Paraponaris note que les profils recherchés s'intersectent avec des compétences de personnels affectés en formation initiale et demande quelles contributions auront les composantes.

D. Vogel considère que les BCC hybrides proposés à des stagiaires de formation professionnelle ne concurrencent pas les activités en formation initiale. La contribution des composantes se retrouve dans les groupes de travail par thématique (GT) afin de mettre en œuvre cette hybridation et les contrats pédagogiques.

A. Gentier s'intéresse à la concurrence qu'AMU risque d'opposer au CNAM (conservatoire national des arts et métiers) et demande quelle durée de formation sera offerte, lorsqu'AMU est organisée semestriellement. Cette configuration ne correspond pas forcément au rythme des entreprises.

D. Vogel répond que le projet n'est pas concurrentiel, car il s'agit des formations existantes à AMU qui doivent s'adapter grâce à des ressources dont l'établissement va disposer. Il sera question de sessions principalement hybrides qui pourront être choisies et financées, par le compte personnel de formation (CPF) par exemple.

L. Perez revient sur la partie subventionnée par l'État afin de savoir s'il s'agit de masse salariale pérenne qui permettrait des recrutements de titulaires. Il s'enquiert également des tarifs qui seront appliqués et souhaite connaître les parcours de formation qui seront concernés par ce format hybride. Enfin, il s'interroge sur la valeur du diplôme dont seront issues ces extractions. Il considère que le diplôme dans son entièreté est preuve de qualification.

D. Vogel explique que le mode de fonctionnement ne va pas être modifié, car il s'agit d'un service supplémentaire apporté par AMU. Les enseignants-chercheurs d'AMU restent les responsables des cours qu'ils mettent à disposition. Les seuls recrutements prévus concernent des contrats pour le développement technique et l'accompagnement des équipes pédagogiques. Les tarifs ont déjà été votés au niveau de la formation professionnelle.

F. Desrues demande si les profils recrutés doivent être nécessairement des candidats extérieurs à AMU.

D. Vogel répond que s'agissant de missions à durée déterminée, la candidature d'un agent contractuel d'AMU peut être recevable selon certaines conditions.

M-C. Mirtillo demande si les BCC seront dédoublés selon les modalités d'enseignement offertes.

C. Bauer précise que c'est déjà le cas, puisque dans le cadre de la formation continue, les cours sont conçus et dispensés spécifiquement pour ce public.

La VP Formation reprend la question des tarifs et explique qu'il est question des fourchettes horaires examinées en CFVU le 28 novembre 2023. Les tarifs de formation professionnelle seront présentés, par diplôme, à compter du mois d'avril 2024.

Elle revient sur la remarque que les BCC risquent de renvoyer une image de diplômes morcelés. Elle rappelle que la mise en place de BCC est réglementaire. Le domaine de la formation doit s'adapter à un contexte digital et professionnel qui se développe à grande vitesse. Elle indique que les diplômes universitaires ne sont pas systématiquement lisibles pour un employeur du monde socio-économique. Ces modulations permettront également de lutter contre le décrochage universitaire et d'apporter une qualification professionnelle à des parcours parfois très théoriques.

A. Sorel ajoute que le secteur privé saisit ces thématiques de formations à la carte, il est primordial que l'université se positionne.

I. de Poncins pense notamment au domaine de l'intelligence artificielle qui nécessite une formation spécifique, en sus d'un diplôme général.

La VP Formation remercie les équipes pour cette synthèse d'un projet structurant pour l'établissement et les usagers.

Les informations relatives au projet booster sont disponibles via la présentation faite lors du comité d'expertise du 14 mars 2024 : <https://amubox.univ-amu.fr/s/mPYENRoTA6GcmaA> .

III- Procès-verbal

• Séance du 22 février 2024

N. Mesli demande qu'une précision soit apportée relativement à la date des inscriptions pédagogiques présentée dans le document des campagnes d'inscription à AMU pour 2024/2025.

La VP Formation demande que le terme « date limite » soit ajouté devant le bornage annoncé.

Après modification, la CFVU approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 22 février 2024.

IV- Vie institutionnelle

1/ Commission d'appui et de suivi de la réforme de l'accès au premier cycle des études de santé (R1C) à AMU :

- Désignation d'un représentant étudiant (du secteur de formation « disciplines de santé ») élu à la CFVU

La VP Formation propose de garder la candidature de Camille BAGNOL qui faisait déjà partie de ladite commission, dont la composition type a été approuvée en conseil d'administration (CA) le 3 mai 2022. **La VP Formation** suggère qu'un suppléant usager du même secteur soit également désigné en cas d'empêchement.

Les représentants étudiants de l'organisation « Union étudiante » souhaitent s'abstenir. En effet, ils considèrent que le suivi de cette réforme ne concerne pas uniquement des étudiants du secteur « Santé ». **La VP Formation** leur précise qu'elle peut inviter tout étudiant souhaitant participer à ces réunions de bilans, ce qui a déjà été fait pas le passé.

Vote :

La CFVU approuve, par 30 voix pour et 4 abstentions, la désignation de Camille Bagnol et d'un suppléant, Ferréol Bonnetain, pour siéger au sein de la commission d'appui et de suivi de la réforme de l'accès au premier cycle des études de santé (R1C) à AMU, durant la durée de leur mandat.

(Annexe 1 du présent procès-verbal)

2/ Conseil de gestion du SCASC (Service commun d'action sociale et culturelle) :

- Désignation d'un représentant des personnels élu à la CFVU

La VP Formation explique qu'AMU dispose d'un service à l'attention des personnels, le SCASC, qui propose la politique d'action sociale et culturelle de l'établissement. Il est administré par un conseil de gestion dans lequel siège : « *un membre élu des personnels à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire* ».

La directrice du SCASC ayant précisé que peu d'enseignants représentant le personnel y siègent, il serait souhaitable qu'un élu, parmi les collègues A et B, soit désigné. Alexandrine BERTAUD du collège B s'est portée candidate.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, la désignation d'Alexandrine Bertaud afin de siéger au Conseil de gestion du service commun d'action sociale et culturelle (SCASC) d'AMU, pour la durée de son mandat.

(Annexe 2 du présent procès-verbal)

V- Formation/Pédagogie

1/ Reconduction de l'exonération totale des droits d'inscription pour les étudiants déplacés d'Ukraine qui s'inscrivent à une formation proposée par AMU, hors formations à distance, durant l'année universitaire 2024/2025

La VP Formation rappelle que malheureusement la situation en Ukraine perdure et propose de reconduire, pour la rentrée prochaine, le dispositif d'exonération des droits d'inscription qui sera présenté au CA du 14 mai 2024. Elle indique que ces deux dernières années, entre 40 et 60 étudiants concernés par cette mesure se sont inscrits à AMU. Elle remercie Marie-Laure HOANG, du pôle études de la DIRFOR, pour les statistiques par diplôme.

La thématique de l'exonération des frais d'inscription suscite un questionnement de la part de **G. Molina** relatif aux droits différenciés. Elle précise que l'organisation qu'elle représente (CGT-FSU-Solidaires et sympathisant.es) est opposée à ce dispositif et souhaiterait avoir une information sur le nombre d'étudiants extracommunautaires à AMU, impactés par ces droits différenciés.

Le gouvernement avait voté en novembre 2018 un cadre national suite auquel AMU avait réagi en définissant un principe d'« exonération partielle élargie », elle s'interroge donc sur la position de la nouvelle gouvernance.

La VP Formation explique qu'AMU continue d'appliquer des exonérations partielles, en considération de la délibération établie le 21 septembre 2021 par le CA, dès lors que l'intéressé correspond à une catégorie d'utilisateurs ciblée par l'orientation stratégique.

I. de Poncins précise que seuls 64 étudiants ont payé des droits différenciés l'année dernière parmi environ 11 000 étudiants extracommunautaires. Elle rappelle que les montants appliqués sont de l'ordre de 2 770€ pour un diplôme de licence et 3 770€ pour un diplôme de master.

Les directions de la formation et des relations internationales travaillent de concert dans un groupe de travail (GT) lié aux exonérations pour améliorer la lisibilité des dispositifs existants.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à la reconduction du dispositif d'exonération pour les étudiants déplacés d'Ukraine, au titre de l'année 2024/2025.

(Annexes 3 a-b du présent procès-verbal)

2/ Reconduction de l'exonération totale des droits d'inscription pour les étudiants Libanais qui préparent un diplôme national, hors formations à distance, durant l'année universitaire 2024/2025

La VP Formation rappelle les attaches historiques avec les pays du pourtour méditerranéen et la situation économique et sanitaire dans laquelle le Liban se trouve. Elle cite les effectifs des deux années passées durant lesquelles environ 80 et 60 étudiants concernés se sont inscrits à AMU. Elle relève un grand nombre de diplômes de doctorat (entre 30 et 50).

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à la reconduction du dispositif d'exonération pour les étudiants Libanais, au titre de l'année universitaire 2024/2025.

(Annexes 4a-b du présent procès-verbal)

3/ Maquettes de la nouvelle offre de formation 2024 proposées par les composantes (vague 1)

La VP Formation annonce que les composantes et la DIRFOR ont encore besoin d'un temps de travail pour finaliser les maquettes et leur expertise. L'examen est reporté aux prochaines CFVU. En revanche, le point n'a pas été retiré de l'ordre du jour car il permet de présenter les attendus de la nouvelle offre de formation. Les résultats de ces travaux sont issus des réunions hebdomadaires qui ont été organisées en collaboration entre les représentants des composantes et l'ancienne équipe de gouvernance formation. Les équipes se sont basées sur un texte de cadrage « Stratégie formation 2024/2028 », approuvé par le CA du 3 mai 2022.

Une première étape de la construction de l'offre de formation résidait dans le choix des intitulés de mentions et parcours, dite « structure haute de l'offre de formation », la version consolidée a été approuvée au CA du 19 décembre 2023. Il est question au cours des prochains mois de valider la seconde étape qui consiste à établir les maquettes d'enseignements en lien avec les bloc de connaissances et de compétences (BCC) et les unités d'enseignements (UE).

C. Pellegrino rappelle que cette construction de l'offre de formation doit répondre à des textes réglementaires relatifs aux diplômes nationaux :

- Arrêté du 30 juillet 2018 modifié relatif au diplôme de licence ;
- Arrêté du 6 décembre 2019 modifié relatif au diplôme de licence professionnelle ;
- Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme de master ;
- Arrêté du 22 janvier 2014 modifié relatif au cadre national des formations.

En outre, les maquettes de formation doivent tenir compte d'une stratégie politique d'établissement formalisée dans le document cité en amont.

Les diplômes doivent présenter une offre interdisciplinaire ; socialement engagée ; ouverte sur le monde ; créatrice de savoirs et d'innovation.

C. Pellegrino indique que la construction en BCC va s'appuyer sur des enseignements disciplinaires qui sont le « cœur » du diplôme, avec l'opportunité d'avoir des unités d'enseignements (UE) optionnelles qui permettent de se spécialiser, de s'ouvrir à d'autres disciplines ou de se réorienter et enfin de s'approprier une méthodologie de travail universitaire.

Les diplômes doivent notamment intégrer, entre autres, une langue étrangère en lien avec l'internationalisation et la mobilité étudiante.

Il décline ensuite les différents rythmes proposés et les attendus par niveau de diplôme (licence, licence professionnelle, bachelor universitaire de technologie, master) qui seront adossés à la recherche

Y. Dufresne revient sur les options pour comprendre s'il est question d'un ajout au diplôme, comme un bonus ou un certificat tel qu'un supplément au diplôme, auquel cas la formation n'aurait plus la même valeur selon les choix opérés. Sa question concerne également la matérialisation des différents rythmes.

De plus, il s'interroge sur l'accompagnement prévu pour les néo-entrants souvent désorientés face aux choix et au calendrier des options.

C. Pellegrino explique que les options sont minoritaires et porteuses de peu de crédits. Elles ont pour objectif d'explorer un domaine. Par exemple, un bloc peut présenter des UE obligatoires et des UE optionnelles. Les responsables de filière organisent des réunions d'information à ce sujet.

Il indique ensuite que les rythmes « soutien » et « renforcé » sont déjà mis en œuvre dans le cadre des orientations Parcoursup, par le biais du « oui si » qui est une remise à niveau, ou la « double licence » pour les étudiants qui ont des projets bien avancés.

La VP Formation explique que les inscriptions pédagogiques sont programmées courant du semestre, ce qui laisse le temps de tester des matières. **L. Bringoux** ajoute qu'à la Faculté des sciences du sport (FSS), le semestre 2 est dédié à la découverte des options dans un BCC « Orientation ».

M. Magnouloux demande à quel moment les maquettes sont expertisées par la DIRFOR. **La VP Formation et C. Pellegrino** indiquent que l'administration intervient à la suite des conseils de composantes pour contrôle, considérant que la composante est experte dans son domaine de formation. Ils rappellent que l'offre de formation haute est déjà modélisée dans Parcoursup et Mon Master. Il est donc question de vérifier les aspects réglementaires au niveau des maquettes d'enseignement.

La VP Formation termine la présentation en indiquant qu'à la suite des avis de la CFVU, l'offre de formation sera paramétrée dans les outils pédagogiques et administratifs afin d'affecter les enseignements, constituer les emplois du temps et accueillir les nouvelles promotions étudiantes.

Elle rappelle pour répondre à la question de **G. Molina** que le niveau 1 « Établissement » des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) a été approuvé, lors de la CFVU du 5 octobre 2023. Les niveaux II (composantes) et III (unités d'enseignement) doivent être approuvés par la CFVU, au plus tard au mois de juillet 2024 afin que les règles de calculs des UE soient paramétrées pour la rentrée 2024. (Annexe 5 du présent procès-verbal)

4/ Demande d'ouverture d'une École de saison interdisciplinaire portée par l'Institut Sciences de l'océan (OCEAN), au titre de l'année universitaire 2024/2025

C. Bozzo explique que cette école a déjà ouvert l'année dernière avec succès, le dossier repasse tout de même en CFVU car l'intitulé de l'UE a été modifié.

La thématique concerne « les plastiques et polluants en mer, du savoir à l'action », et Anne-Sophie TRIBOT porte le projet pour l'institut.

- Dates : du 17 au 21 juin 2024

- Volume horaire étudiant : 21 HCM + 9 HTD et un QCM dévaluation pour l'obtention de 3 ECTS.

- Inscription : gratuite pour les étudiants d'AMU et de CIVIS et ouverte au niveau Master.

B. Devouard rappelle que l'OSU-Pythéas porte les inscriptions pédagogiques et confirme la réussite du projet pour lequel les 30 places prévues ont été atteintes.

F. Desrués note que 5 places sont réservées pour des extérieurs et s'interroge sur le montant de l'inscription. Après vérification par les équipes administratives, il est confirmé que les frais d'inscription pour les participants hors AMU sont fixés à 200€.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, la mise en place de l'école de saison interdisciplinaire portée par l'Institut Sciences de l'océan (OCEAN), au titre de l'année universitaire 2024/2025.

(Annexe 6 du présent procès-verbal)

5/ Demande de création du diplôme d'université « Passerelle » (DUP), à compter de 2024/2025 (SUL)

C. Bozzo annonce que cette demande de création de diplôme d'université (DU) correspond à une transformation du diplôme d'établissement « Langue et culture françaises » (LCF).

Les objectifs du diplôme concernent l'apprentissage et l'approfondissement de la langue et de la culture françaises pour les étudiants et chercheurs en exil.

Ce DU, intitulé « Passerelle » serait le seul diplôme disciplinaire refondé en « Français langue étrangère » (FLE), délivré dans la région sud. Il s'inscrit dans le réseau des établissements engagés pour l'accueil des étudiants en exil (réseau Mens). L'inscription permettrait d'accéder aux services du CROUS (bourses et logement).

N. Mascret, qui a expertisé le dossier, indique que ce DU permettrait d'améliorer une insertion académique ou de mieux s'insérer dans le milieu professionnel. L'organisation des cours proposés et l'exonération des frais d'inscription, liée à la politique d'AMU, sont des points très attractifs pour les usagers souhaitant développer des compétences et une intégration efficace.

N. Mesli relève la possibilité de faire un stage et s'interroge sur la durée.

L'équipe de la DIRFOR répond qu'il semblerait que le SUL souhaite faire bénéficier de stages facultatifs aux inscrits, mais un complément d'information sera demandé.

M-C. Mirtillo demande quel sera le volume horaire, et **C. Bozzo** indique que les heures varient selon le niveau B1 (234 heures) ou B2 (221 heures).

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à la demande de création d'un diplôme d'université « Passerelle » (DUP), porté par le service universitaire des langues (SUL), à compter de 2024/2025.

(Annexe 7 du présent procès-verbal)

6/Exonération totale des frais d'inscription du diplôme d'université (DU) « Engagement », durant la phase expérimentale

N. Mascret indique que le CA du 20 juin 2023 a approuvé la création du diplôme universitaire « Engagement ». Lors de la constitution du dossier, il avait été évoqué d'exonérer les étudiants des frais d'inscription durant la période expérimentale. Des activités recensées ont débuté dès le mois de février 2024.

Il est donc proposé à la CFVU de se prononcer sur deux principes :

- le premier étant de régulariser la situation des étudiants d'AMU déjà investis dans les projets pour 2023/2024 ;
- le deuxième étant de prévoir le dispositif à l'attention des étudiants inscrits dans les établissements partenaires de site (ECM, IEP, UAPV, UTLN), pour 2024/2025.

N. Mascret précise que l'exonération ne concerne que les étudiants en formation initiale.

32 étudiants sont inscrits cette année, dont 3 uniquement dans ce DU car sans inscription principale dans un diplôme national.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à l'élargissement des exonérations des droits d'inscription du diplôme d'université (DU) « Engagement », pour les étudiants inscrits en formation initiale :

- dans un autre diplôme d'établissement au sein d'AMU, durant la phase expérimentale de l'année universitaire 2023/2024 ;
- dans un diplôme d'un établissement de site partenaire d'AMU, à compter de 2024/2025.

(Annexe 8 du présent procès-verbal)

VI- Vie étudiante

- **Avis de la commission *ad hoc* FSDIE projets (7 mars 2024)**

N. Mascret fait une synthèse par thématique du tableau présenté au vote. Il indique que 42 projets ont reçu un avis favorable. Le montant global attribué lors de cette commission s'élève à 49 500,80€.

L. Badie-Barthes indique que les représentants de « l'union étudiante » vont s'abstenir. En effet, il est question de voter sur l'ensemble des projets, alors que lors de la commission *ad hoc*, il n'y a pas eu consensus sur le dossier n° 2023-2024_233, dont le thème était lié aux forums des métiers du droit et de l'économie.

En outre, cet événement qui a eu lieu sur le site d'Aix-Schuman n'a présenté que les métiers de la Police Nationale qui n'est pas une thématique qui concerne le plus grand nombre de la communauté universitaire.

N. Mascret indique que l'association doit organiser deux autres événements. La DVEC suit les projets mis en place, et les commissions à venir tiendront compte des observations.

Vote :

La CFVU approuve, par 30 voix pour et 4 abstentions, les avis de la commission *ad hoc* FSDIE projets réunie le 7 mars 2024.

(Annexe 9 du présent procès-verbal)

∞

L'ordre du jour est épuisé, la Vice-présidente formation lève la séance à 16h24.

∞

La Vice-présidente formation
Sophie de Cacqueray

